

Coupon de remboursement

Jusqu'à 7500€ HT remboursés pour tout achat en contrat de licence Microsoft Open ou Microsoft Open Value

Conditions de l'offre :

Bon pour un remboursement allant de 250€ HT à 7500€ HT pour toute acquisition en contrat de licence Open, Open Gouvernement, Open Value ou Open Value Gouvernement (hors commande anniversaire) de produits Microsoft en version française parmi l'ensemble des produits Microsoft disponibles sous ces tarifs de licences, réalisée entre le 3 mai 2010 et le 2 juillet 2010 (date d'enregistrement de la commande dans les systèmes Microsoft, à savoir enregistrement des commandes chez le grossiste) et à partir d'un montant d'achat minimum de 2500€ HT.

Les achats de licences sous contrat Open Education, Open Value Souscription Open Value Souscription Gouvernement, Open Value 250 et Open Value Gouvernement 250 ne sont pas pris en compte et ne peuvent faire l'objet de remboursement dans le cadre de la présente offre.

Le montant de remboursement est défini en fonction de votre montant d'achat hors taxe réalisé sur une même commande. Les montants de remboursement sont les suivants :

Montant de la commande		Montant du remboursement		
<i>entre...</i>	<i>et...</i>	Open L/L+SA/SA	Open Value	Microsoft online services (1 an)
1 €	2 500 €	- €	- €	- €
2 501 €	5 000 €	250 €	750 €	250 €
5 001 €	7 500 €	500 €	1 500 €	500 €
7 501 €	10 000 €	750 €	2 250 €	750 €
10 001 €	12 500 €	1 000 €	3 000 €	1 000 €
12 501 €	15 000 €	1 250 €	3 750 €	1 250 €
15 001 €	17 500 €	1 500 €	4 500 €	1 500 €
17 501 €	20 000 €	1 750 €	5 250 €	1 750 €
20 001 €	22 500 €	2 000 €	6 000 €	2 000 €
22 501 €	25 000 €	2 250 €	6 750 €	2 250 €
25 001 €	+	2 500 €	7 500 €	2 500 €

Seuil de remboursement disponible sur www.mon-offre.fr.

Le montant de la commande sera évalué en fonction des prix moyen estimé

Pour microsoft online services, le montant de remboursement sera évalué pour une durée d'un an pour le nombre d'utilisateur souscrits pour l'entreprise demandeuse.

Le montant maximum de remboursement est fixé à 7500€ par entreprise. Les remboursements sur Open, Open Value et Microsoft Online services ne sont pas cumulables. Il ne sera accepté qu'un seul dossier de demande de remboursement par société pendant toute la durée totale de l'offre, à savoir du 3 mai 2010 au 2 juillet 2010. Les dossiers de demande de remboursement sont, au préalable, soumis à la validation et à l'approbation de Microsoft France. Les frais d'envoi du dossier de remboursement ne seront pas pris en charge par Microsoft.

Microsoft n'assume aucune responsabilité ou obligation pour toute perte, retard, mutilation, envoi au mauvais endroit, envoi insuffisamment affranchi ou entrées illisibles ou toute autre anomalie d'ordinateur, de téléphone ou problème technique qui pourraient survenir.

Les dossiers envoyés par les clients deviennent la propriété de Microsoft qui ne renverra aucune copie ni justificatif fourni.

Les sociétés éligibles à cette offre devront être des entreprises ou collectivités non titulaires d'un contrat Select ou Accord Entreprise Microsoft.

La participation à cette offre implique que vous avez lu et accepté les conditions ci-dessus.

